

me, & de Hongrie & de Bohême le huitième. CHARLES, par Mandement de Sa Sacrée Impériale & Catholique Majesté JEAN-GEORGES BUOL. Et à côté PHILIPPE-LOUIS Comte de Zinzendorf, & scellé du sceau de l'Empereur, dans une boîte d'argent doré.

*Ratification du Roi de la Grande-Bretagne.*

Nous après avoir vû & examiné les articles séparés & secrets ci-dessus, avons iceux approuvés, ratifiés, agréés & confirmés, en tout leur contenu, les approuvons, agréons, ratifions & confirmons, pour Nous, nos héritiers & successeurs, promettans & Nous engageans, en parole de Roi, d'observer & accomplir sincèrement & de bonne foi toutes & chacune des choses contenues dans les articles ci-dessus, séparés & secrets, & de ne souffrir jamais, autant qu'il sera en notre pouvoir, qu'aucun aille au contraire, en quelque manière que ce puisse être. En foi de quoi, & pour donner plus de force à ces présentes, Nous les avons signées de notre main Royale, & à icelles fait mettre notre grand sceau de la Grande-Bretagne. Donné en notre Palais de Kensington le 7. du mois d'Août, l'an de N. S. 1718, & de notre regne le cinquième. GEORGES R. Et scellé du grand sceau, dans une boîte d'argent.

*Accession du Roi de Sicile au Traité.*

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces Présentes Lettres verront, SALUT. Comme notre Amé & Féal le Sr. Abbé du Bois, Conseiller en tous nos Conseils, Ministre & Secrétaire d'Etat & de nos Commandemens, auroit en vertu des pleins-pouvoirs